

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Cne FORT-MAHON-PLAGE**

**Numéro SIRET : 21800319200018**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE RUE**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : Budget Communal**

**ANNEE 2018**

<b>Code INSEE</b>	<b>Cne FORT-MAHON-PLAGE</b> <b>Budget Communal</b>	<b>BP</b> <b>2018</b>
-------------------	---	--------------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 301
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	3 421
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab. (population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
3 653 527,00	3 458 851,00	773,72	831,57

<b>Informations financières - ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	2 701,91	980,00
2	Produit des impositions directes/population	1 324,53	508,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	3 113,16	1 133,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 792,47	394,00
5	Encours de dette/population	1 079,24	1 210,00
6	DGF/population	365,28	223,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	39,83%	33,40%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	91,34%	99,90%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	57,58%	34,80%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	34,67%	106,80%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2017.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 714 000,00	4 050 227,57
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 663 772,43
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		4 714 000,00	4 714 000,00

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	2 607 677,47	3 990 000,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 382 322,53	(si solde positif)
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		3 990 000,00	3 990 000,00
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (4)		8 704 000,00	8 704 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	850 000,00	0,00	950 000,00	950 000,00	950 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 410 000,00	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
014	Atténuations de produits	5 600,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 009 400,00	0,00	1 110 000,00	1 110 000,00	1 110 000,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 275 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 466 000,00</b>	<b>3 466 000,00</b>	<b>3 466 000,00</b>
66	Charges financières	50 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	3 187,00	3 187,00	3 187,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	50 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 380 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 515 187,00</b>	<b>3 515 187,00</b>	<b>3 515 187,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 110 000,00		1 094 000,00	1 094 000,00	1 094 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			104 813,00	104 813,00	104 813,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 110 000,00</b>		<b>1 198 813,00</b>	<b>1 198 813,00</b>	<b>1 198 813,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 490 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 714 000,00</b>	<b>4 714 000,00</b>	<b>4 714 000,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 4 714 000,00

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	121 500,00	0,00	121 000,00	121 000,00	121 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	105 000,00	0,00	103 000,00	103 000,00	103 000,00
73	Impôts et taxes	2 790 000,00	0,00	3 010 000,00	3 010 000,00	3 010 000,00
74	Dotations, subventions et participations	841 000,00	0,00	760 197,57	760 197,57	760 197,57
75	Autres produits de gestion courante	49 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 906 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 044 197,57</b>	<b>4 044 197,57</b>	<b>4 044 197,57</b>
76	Produits financiers	30,00	0,00	30,00	30,00	30,00
77	Produits exceptionnels	8 092,57	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 914 622,57</b>	<b>0,00</b>	<b>4 050 227,57</b>	<b>4 050 227,57</b>	<b>4 050 227,57</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 914 622,57</b>	<b>0,00</b>	<b>4 050 227,57</b>	<b>4 050 227,57</b>	<b>4 050 227,57</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 663 772,43

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 4 714 000,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)**

1 198 813,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	74 000,00	0,00	70 634,00	70 634,00	70 634,00
204	Subventions d'équipement versées	620 000,00	0,00	21 366,00	21 366,00	21 366,00
21	Immobilisations corporelles	2 130 000,00	0,00	1 540 000,00	1 540 000,00	1 540 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	776 915,79	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 600 915,79</b>	<b>0,00</b>	<b>2 332 000,00</b>	<b>2 332 000,00</b>	<b>2 332 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	133 000,00	0,00	184 432,47	184 432,47	184 432,47
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>133 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 432,47</b>	<b>184 432,47</b>	<b>184 432,47</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 733 915,79</b>	<b>0,00</b>	<b>2 516 432,47</b>	<b>2 516 432,47</b>	<b>2 516 432,47</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	851 045,30		91 245,00	91 245,00	91 245,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>851 045,30</b>		<b>91 245,00</b>	<b>91 245,00</b>	<b>91 245,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 584 961,09</b>	<b>0,00</b>	<b>2 607 677,47</b>	<b>2 607 677,47</b>	<b>2 607 677,47</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

1 382 322,53

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 990 000,00

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	507 000,00	0,00	79 600,00	79 600,00	79 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 900 000,00	0,00	606 000,00	606 000,00	606 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 407 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>685 600,00</b>	<b>685 600,00</b>	<b>685 600,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	216 915,79	0,00	631 519,47	631 519,47	631 519,47
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	3 055 038,91	0,00	1 382 322,53	1 382 322,53	1 382 322,53
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			500,00	500,00	500,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>3 271 954,70</b>	<b>0,00</b>	<b>2 014 342,00</b>	<b>2 014 342,00</b>	<b>2 014 342,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>5 678 954,70</b>	<b>0,00</b>	<b>2 699 942,00</b>	<b>2 699 942,00</b>	<b>2 699 942,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	1 110 000,00		1 094 000,00	1 094 000,00	1 094 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			104 813,00	104 813,00	104 813,00
041	Opérations patrimoniales (4)	851 045,30		91 245,00	91 245,00	91 245,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 961 045,30</b>		<b>1 290 058,00</b>	<b>1 290 058,00</b>	<b>1 290 058,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 640 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 990 000,00</b>	<b>3 990 000,00</b>	<b>3 990 000,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 990 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

1 198 813,00

<b>Cne FORT-MAHON-PLAGE - 80 - Budget Communal</b>	<b>BP 2018</b>
--	----------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	950 000,00		950 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 400 000,00		1 400 000,00
014	Atténuations de produits	6 000,00		6 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 110 000,00		1 110 000,00
66	Charges financières	46 000,00	0,00	46 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 187,00	0,00	3 187,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	104 813,00	104 813,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 094 000,00	1 094 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>3 515 187,00</b>	<b>1 198 813,00</b>	<b>4 714 000,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 714 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	184 432,47	0,00	184 432,47
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	70 634,00	0,00	70 634,00
204	Subventions d'équipements versés	21 366,00	0,00	21 366,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 540 000,00	91 245,00	1 631 245,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	700 000,00	0,00	700 000,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>2 516 432,47</b>	<b>91 245,00</b>	<b>2 607 677,47</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

1 382 322,53

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 990 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	121 000,00		121 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	103 000,00		103 000,00
73	Impôts et taxes	3 010 000,00		3 010 000,00
74	Dotations, subventions et participations	760 197,57		760 197,57
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	0,00	50 000,00
76	Produits financiers	30,00	0,00	30,00
77	Produits exceptionnels	6 000,00	0,00	6 000,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>4 050 227,57</b>	<b>0,00</b>	<b>4 050 227,57</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 663 772,43

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 4 714 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	631 519,47	87 648,00	719 167,47
13	Subventions d'investissement	79 600,00	0,00	79 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	606 000,00	0,00	606 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	3 597,00	3 597,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		104 813,00	104 813,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 094 000,00	1 094 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	500,00		500,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>1 317 619,47</b>	<b>1 290 058,00</b>	<b>2 607 677,47</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 1 382 322,53

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 3 990 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>850 000,00</b>	<b>950 000,00</b>	<b>950 000,00</b>
60611	Eau et assainissement	30 000,00	30 000,00	30 000,00
60612	Énergie - Électricité	115 000,00	145 000,00	145 000,00
60621	Combustibles	17 000,00	17 000,00	17 000,00
60622	Carburants	42 000,00	48 000,00	48 000,00
60623	Alimentation	10 000,00	11 000,00	11 000,00
60631	Fournitures d'entretien	20 000,00	10 000,00	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	5 000,00	5 000,00
60633	Fournitures de voirie	20 000,00	15 000,00	15 000,00
60636	Vêtements de travail	10 000,00	11 000,00	11 000,00
6064	Fournitures administratives	6 000,00	9 000,00	9 000,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	2 000,00	1 300,00	1 300,00
6068	Autres matières et fournitures	68 000,00	84 700,00	84 700,00
6132	Locations immobilières	800,00	4 500,00	4 500,00
6135	Locations mobilières	10 000,00	15 000,00	15 000,00
61521	Terrains	1 000,00	1 500,00	1 500,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	50 000,00	46 000,00	46 000,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments		300,00	300,00
615231	Entretien et réparations voiries	60 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien et réparations réseaux		52 000,00	52 000,00
61551	Matériel roulant	55 000,00	43 000,00	43 000,00
61558	Autres biens mobiliers	40 000,00	32 000,00	32 000,00
6156	Maintenance	13 000,00	20 000,00	20 000,00
6161	Assurance multirisques	31 000,00	35 000,00	35 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	2 700,00	2 700,00
6188	Autres frais divers	2 200,00	1 000,00	1 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	30 000,00	35 000,00	35 000,00
6228	Divers	13 000,00	8 000,00	8 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	1 700,00	1 700,00
6232	Fêtes et cérémonies	80 000,00	104 300,00	104 300,00
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	500,00	500,00
6237	Publications		6 000,00	6 000,00
6238	Divers	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6241	Transports de biens		1 000,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6256	Missions		500,00	500,00
6257	Réceptions	17 000,00	13 000,00	13 000,00
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	5 500,00	5 500,00
6262	Frais de télécommunications	18 000,00	27 000,00	27 000,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	2 000,00	10 000,00	10 000,00
6288	Autres services extérieurs	29 800,00	70 000,00	70 000,00
63512	Taxes foncières	19 000,00	19 000,00	19 000,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	500,00	500,00
6358	Autres droits	500,00	500,00	500,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 410 000,00</b>	<b>1 400 000,00</b>	<b>1 400 000,00</b>
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	12 000,00	13 000,00	13 000,00
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	2 500,00	3 000,00	3 000,00
6411	Personnel titulaire	696 500,00	690 000,00	690 000,00
6413	Personnel non titulaire	110 000,00	130 000,00	130 000,00
64162	Emplois d'avenir		100 000,00	100 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	150 000,00	20 000,00	20 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	14 000,00	15 000,00	15 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	110 000,00	105 000,00	105 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	200 000,00	200 000,00	200 000,00

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	16 000,00	17 000,00	17 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	38 000,00	37 000,00	37 000,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage		600,00	600,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		6 000,00	6 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	6 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges		9 400,00	9 400,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>5 600,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>
739211	Attributions de compensation	5 600,00	6 000,00	6 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 009 400,00</b>	<b>1 110 000,00</b>	<b>1 110 000,00</b>
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..	3 000,00	1 800,00	1 800,00
6531	Indemnités	76 000,00	76 000,00	76 000,00
6533	Cotisations de retraite	14 000,00	4 000,00	4 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		10 000,00	10 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 909,00	507,00	507,00
6553	Service d'incendie	33 055,00	34 057,00	34 057,00
65548	Autres contributions	63 800,00	103 430,00	103 430,00
657362	CCAS	30 000,00	30 000,00	30 000,00
657364	SPIC	35 999,00	0,00	0,00
65738	Autres organismes publics	263 000,00	304 000,00	304 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	488 637,00	546 206,00	546 206,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>3 275 000,00</b>	<b>3 466 000,00</b>	<b>3 466 000,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>50 000,00</b>	<b>46 000,00</b>	<b>46 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	50 000,00	46 000,00	46 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>5 000,00</b>	<b>3 187,00</b>	<b>3 187,00</b>
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 500,00	2 687,00	2 687,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>3 380 000,00</b>	<b>3 515 187,00</b>	<b>3 515 187,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 110 000,00</b>	<b>1 094 000,00</b>	<b>1 094 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</b>		<b>104 813,00</b>	<b>104 813,00</b>
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles		104 813,00	104 813,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 110 000,00</b>	<b>1 198 813,00</b>	<b>1 198 813,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 110 000,00</b>	<b>1 198 813,00</b>	<b>1 198 813,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>4 490 000,00</b>	<b>4 714 000,00</b>	<b>4 714 000,00</b>

+

RESTES A REALISER 2017 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 714 000,00

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Cne FORT-MAHON-PLAGE - 80 - Budget Communal	BP 2018
---	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

B-1-1-B

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>121 500,00</b>	<b>121 000,00</b>	<b>121 000,00</b>
6091	de matières premières (et fournitures)	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	120 000,00	120 000,00	120 000,00
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>105 000,00</b>	<b>103 000,00</b>	<b>103 000,00</b>
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	700,00	700,00	700,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	4 000,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	58 000,00	63 300,00	63 300,00
70631	A caractère sportif	400,00	400,00	400,00
70688	Autres prestations de services	10 650,00	8 000,00	8 000,00
70872	par les budgets annexes et les régies municipales	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70878	par d'autres redevables	1 200,00	500,00	500,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv	50,00	100,00	100,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>2 790 000,00</b>	<b>3 010 000,00</b>	<b>3 010 000,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 671 153,00	1 723 209,00	1 723 209,00
73212	Dotations de solidarité communautaire		20 000,00	20 000,00
73221	FNGIR	17 847,00	0,00	0,00
73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales		46 530,00	46 530,00
7328	Autres fiscalités reversées	50 000,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	47 000,00	42 000,00	42 000,00
7337	Droits de stationnement	244 000,00	360 000,00	360 000,00
7362	Taxes de séjour	190 000,00	200 000,00	200 000,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	420 000,00	420 000,00	420 000,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	150 000,00	140 000,00	140 000,00
7388	Autres taxes diverses		58 261,00	58 261,00
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>841 000,00</b>	<b>760 197,57</b>	<b>760 197,57</b>
7411	Dotations forfaitaire	400 000,00	384 070,00	384 070,00
74121	Dotations de solidarité rurale	145 000,00	91 162,00	91 162,00
74127	Dotations nationales de péréquation	10 000,00	0,00	0,00
74718	Autres		1 000,00	1 000,00
74741	Communes membres du GFP		10 000,00	10 000,00
74748	Autres communes	10 000,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	5 000,00	0,00	0,00
74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	26 000,00	13 965,57	13 965,57
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	5 000,00	4 000,00	4 000,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	10 000,00	17 000,00	17 000,00
7488	Autres attributions et participations	230 000,00	239 000,00	239 000,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>49 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
752	Revenus des immeubles	37 000,00	40 000,00	40 000,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	12 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> <b>(a) = (70+74+75+013)</b>		<b>3 906 500,00</b>	<b>4 044 197,57</b>	<b>4 044 197,57</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>30,00</b>	<b>30,00</b>	<b>30,00</b>
761	Produits de participations	30,00	30,00	30,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>8 092,57</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>
7788	Produits exceptionnels divers	8 092,57	6 000,00	6 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>3 914 622,57</b>	<b>4 050 227,57</b>	<b>4 050 227,57</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>3 914 622,57</b>	<b>4 050 227,57</b>	<b>4 050 227,57</b>

Cne FORT-MAHON-PLAGE - 80 - Budget Communal	BP	2018
---	----	------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

RESTES A REALISER 2017 (10)	+	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	+	663 772,43
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=	4 714 000,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	74 000,00	70 634,00	70 634,00
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2031	Frais d'études	63 750,00	47 634,00	47 634,00
2033	Frais d'insertion	250,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires		13 000,00	13 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	620 000,00	21 366,00	21 366,00
2041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	180 000,00	0,00	0,00
2041642	SPIC - Bâtiments et installations	440 000,00	21 366,00	21 366,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 130 000,00	1 540 000,00	1 540 000,00
2111	Terrains nus	12 500,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	2 500,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	330 000,00	330 000,00	330 000,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	1 250,00	0,00	0,00
21316	Équipements du cimetière	24 000,00	12 000,00	12 000,00
21318	Autres bâtiments publics	540 000,00	0,00	0,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	463 363,00	6 000,00	6 000,00
2138	Autres constructions	50 000,00	51 000,00	51 000,00
2151	Réseaux de voirie	452 500,00	380 000,00	380 000,00
2152	Installations de voirie	16 575,00	280 000,00	280 000,00
21534	Réseaux d'électrification	3 750,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	41 738,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 375,00	29 000,00	29 000,00
21571	Matériel roulant - Voirie	35 062,00	35 000,00	35 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	11 700,00	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	87 862,00	318 900,00	318 900,00
2182	Matériel de transport		97 000,00	97 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 425,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	33 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	21 400,00	1 100,00	1 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	776 915,79	700 000,00	700 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	11 915,79	0,00	0,00
2313	Constructions	280 000,00	100 000,00	100 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	485 000,00	600 000,00	600 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 600 915,79</b>	<b>2 332 000,00</b>	<b>2 332 000,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	133 000,00	184 432,47	184 432,47
1641	Emprunts en euros	127 000,00	179 432,47	179 432,47
1678	Autres emprunts et dettes	6 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>133 000,00</b>	<b>184 432,47</b>	<b>184 432,47</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 733 915,79</b>	<b>2 516 432,47</b>	<b>2 516 432,47</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	851 045,30	91 245,00	91 245,00
1321	Etat et établissements nationaux		0,00	0,00
1328	Autres	47 160,58	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 500,00	3 597,00	3 597,00
21538	Autres réseaux	17 321,57	0,00	0,00
2182	Matériel de transport		87 648,00	87 648,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	785 063,15	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>851 045,30</b>	<b>91 245,00</b>	<b>91 245,00</b>

Cne FORT-MAHON-PLAGE - 80 - Budget Communal		BP	2018
<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>		<b>B1</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	4 584 961,09	2 607 677,47	2 607 677,47
			+
<b>RESTES A REALISER 2017 (11)</b>		<b>0,00</b>	
			+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>		<b>1 382 322,53</b>	
			=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>3 990 000,00</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	507 000,00	79 600,00	79 600,00
1321	Etat et établissements nationaux	306 000,00	36 900,00	36 900,00
1323	Départements	15 000,00	0,00	0,00
1328	Autres	186 000,00	42 700,00	42 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 900 000,00	606 000,00	606 000,00
1641	Emprunts en euros	1 680 000,00	580 000,00	580 000,00
1678	Autres emprunts et dettes	220 000,00	26 000,00	26 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 407 000,00	685 600,00	685 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 271 954,70	2 013 842,00	2 013 842,00
10222	F.C.T.V.A.	187 915,79	552 019,47	552 019,47
10223	T.L.E.	29 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement		79 500,00	79 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 055 038,91	1 382 322,53	1 382 322,53
024	Produits de cessions		500,00	500,00
Total des recettes financières		3 271 954,70	2 014 342,00	2 014 342,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		5 678 954,70	2 699 942,00	2 699 942,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 110 000,00	1 094 000,00	1 094 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)		104 813,00	104 813,00
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre		40 691,00	40 691,00
28031	Amortissements des frais d'études		33 687,00	33 687,00
28033	Amortissement de frais d'insertion		1 101,00	1 101,00
28041642	SPIC - Bâtiments et installations		29 334,00	29 334,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 110 000,00	1 198 813,00	1 198 813,00
041	Opérations patrimoniales (9)	851 045,30	91 245,00	91 245,00
1021	Dotation		87 648,00	87 648,00
1328	Autres		0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	47 160,58	0,00	0,00
2031	Frais d'études	17 957,57	2 733,00	2 733,00
2033	Frais d'insertion	864,00	864,00	864,00
2313	Constructions	785 063,15	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		1 961 045,30	1 290 058,00	1 290 058,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		7 640 000,00	3 990 000,00	3 990 000,00

+

RESTES A REALISER 2017 (10)

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 990 000,00

<b>Cne FORT-MAHON-PLAGE - 80 - Budget Communal</b>	<b>BP 2018</b>
--	----------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 17

LIBELLE : Etudes

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>252 846,00</b>	<sup>a</sup> <b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<sup>b</sup> <b>0,00</b>	<sup>b</sup>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>252 846,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
202	Frais réalisation documents urbanisme et numé	0,00	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	221 925,91	0,00	0,00	0,00	
2033	Frais d'insertion	4 048,35	0,00	0,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires	26 871,74	0,00	0,00	0,00	
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> <b>0,00</b>	<sup>d</sup> <b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
1328	Autres	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>Cne FORT-MAHON-PLAGE - 80 - Budget Communal</b>	<b>BP</b>	<b>2018</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>	<b>A2.1</b>

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519      Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

## A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					2 134 408,23									
1641 Emprunts en euros (total)					2 134 408,23									
706990011PR	CREDIT AGRICOLE DE LA SOMME	29/12/1998		15/03/1999	274 408,23	F		4.65	4.7832		T	X	N	A-1
942969014PR	CREDIT AGRICOLE DE LA SOMME	06/10/2003		15/04/2005	300 000,00	R		2.272	2.4353		A	X	N	A-1
MON232653	DEXIA CREDIT LOCAL	28/07/2005		01/01/2006	300 000,00	F		3.53	3.53		A	X	N	A-1
00033364420	CREDIT AGRICOLE DE LA SOMME	30/10/2006		01/04/2007	500 000,00	F		4.51	4.51431		A	C	N	A-1
7069163-18025	CAISSE D EPARGNE D ABBEVILLE	12/10/2006		25/02/2008	200 000,00	F		3.95	3.95		A	X	N	A-1
08AL112	CAISSE D EPARGNE D ABBEVILLE	05/06/2008		01/09/2008	560 000,00	F		4.59	4.59518		A	X	N	A-1
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					267 497,51									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					267 497,51									
19063	AGENCE DE L EAU	12/11/2013		22/12/2016	47 160,58	F		0.0	0.37537		A	X	N	A-1
12055	AGENCE DE L EAU	09/10/2015		27/11/2019	220 336,93	F		0.0	0.41275		A	X	N	A-1
<b>Total général</b>					2 401 905,74									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

## A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2018											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		1 141 307,64					98 337,41	44 495,11	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 141 307,64					98 337,41	44 495,11	0,00	0,00
706990011PR	N	0,00		20 548,62	0,92	F	4.7832	20 548,62	600,62	0,00	0,00	
942969014PR	N	0,00		118 265,13	6,25	R	2.4353	16 830,76	150,20	0,00	0,00	
MON232653	N	0,00		142 006,76	7,00	F	3.53	15 671,71	5 012,84	0,00	0,00	
00033364420	N	0,00		316 666,63	18,25	F	4.51431	16 666,67	14 281,67	0,00	0,00	
7069163-18025	N	0,00		119 131,22	9,08	F	3.95	9 945,59	4 705,68	0,00	0,00	
08AL112	N	0,00		424 689,28	15,67	F	4.59518	18 674,06	19 744,10	0,00	0,00	
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		262 781,47				2 358,02	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		262 781,47				2 358,02	0,00	0,00	0,00	
19063	N	0,00		42 444,54	17,92	F	0.37537	2 358,02	0,00	0,00	0,00	
12055	N	0,00		220 336,93	20,83	F	0.41275	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total général</b>		0,00		1 404 089,11				100 695,43	44 495,11	0,00	0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

## A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)</b>														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
<b>Barrière simple (B)</b>														
<b>Option d'échange (C)</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 (E)</b>														
<b>Autres types de structures (F)</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	8					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	1 404 089,11					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)</b>	<b>A5</b>

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>184 432,47</b>	<b>184 432,47</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>184 432,47</b>	<b>184 432,47</b>
1641	Emprunts en euros	179 432,47	179 432,47
1678	Autres emprunts et dettes	5 000,00	5 000,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>184 432,47</b>	<b>0,00</b>	<b>D001 1 382 322,53</b>	<b>1 566 755,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 830 832,47</b>	<b>III 1 830 832,47</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>631 519,47</b>	<b>631 519,47</b>
10222	Dotations, fonds divers et réserves	552 019,47	552 019,47
10226	Taxe d'aménagement	79 500,00	79 500,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(3)</b>		<b>1 199 313,00</b>	<b>1 199 313,00</b>
2802	<i>Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre</i>	40 691,00	40 691,00
28031	<i>Amortissements des frais d'études</i>	33 687,00	33 687,00
28033	<i>Amortissement de frais d'insertion</i>	1 101,00	1 101,00
28041642	<i>SPIC - Bâtiments et installations</i>	29 334,00	29 334,00
024	Produits de cessions	500,00	500,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	1 094 000,00	1 094 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>1 830 832,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 382 322,53</b>	<b>3 213 155,00</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 1 566 755,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 3 213 155,00</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (6) + 1 646 400,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

## A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Cne FORT-MAHON-PLAGE - 80 - Budget Communal	BP	2018
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	<b>A9</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>					
<b>Dépenses nettes (a-c)</b>					
<b>RECETTES (b)</b>					
<b>Recettes nettes (b-d)</b>					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre

## IV - ANNEXES

## IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

## B1.1

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					3 212 446,89	2 511 065,87										86 271,85	56 015,59	
OPHLM ABBEVILLE	1993	X	CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX G 1993	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNES	329 020,75	105 939,44	9,25	A	R	4,05	R		4,05			4 290,55	0,00	
OPHLM ABBEVILLE	1996	X	CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX G 1996	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNES	354 814,11	202 896,16	11,83	A	R	4,8	R		4,8			9 739,02	11 484,25	
OPHLM ABBEVILLE	2003	X	CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX G 2003	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNES	11 675,00	8 409,69	19,50	A	R	4,7	R		4,7			395,26	273,88	
OPHLM ABBEVILLE	2004	X	CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX G 2004	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNES	731 647,00	557 857,13	20,50	A	R	5,2	R		5,2			29 008,57	15 801,27	
OPHLM ABBEVILLE	2011	X	ACQUISITION FONCIERE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNES	206 081,00	193 775,94	43,50	A	R	2,85	R		2,85			5 522,61	2 260,21	
OPHLM ABBEVILLE	2011	X	ACQUISITION FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNES	85 426,00	79 135,57	43,50	A	R	2,05	R		2,05			1 622,28	1 124,90	
OPHLM ABBEVILLE	2011	X	CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS SOCIAUX	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNES	1 062 840,90	968 874,42	33,50	A	R	2,85	R		2,85			27 612,92	17 259,84	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>Cne FORT-MAHON-PLAGE - 80 - Budget Communal</b>	<b>BP</b>	<b>2018</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPHLM ABBEVILLE	2012	X	CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS RUE DE BERCK	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNES	430 942,13	394 177,52	34,58	A	R		2,05	R			2,05		8 080,64	7 811,24
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>					3 212 446,89	2 511 065,87											86 271,85	56 015,59

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## IV - ANNEXES

## IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

## B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	142 287,44
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	145 190,54
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I=A+B+C-D</b>	<b>287 477,98</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II</b>	<b>4 050 227,57</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I/II</b>	<b>7,10%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>Cne FORT-MAHON-PLAGE - 80 - Budget Communal</b>	<b>BP</b>	<b>2018</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;

- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;

- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

## IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET  
 (article L. 2311-7 du CGCT)**

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6574	2018	Subvention 2018	ADEL	Associations	4 000,00
6574	2018	Subvention 2018	AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE FORT MAHON PLAGE	Associations	5 000,00
6574	2018	Subvention 2018	AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE FORT MAHON PLAGE	Associations	21 528,00
6574	2018	Subvention 2018	APE FORT MAHON PLAGE	Associations	1 800,00
6574	2018	Subvention 2018	Ass sportive golf belle dune	Associations	1 200,00
6574	2018	Subvention 2018	ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERETS DES COMMUNES IMPACTEES PPRN	Associations	2 570,00
6574	2018	Subvention 2018	ASSOCIATION DE VALLOIRES	Associations	2 151,00
6574	2018	Subvention 2018	BEACH TENNIS COTE PICARDE	Associations	1 000,00
6574	2018	Subvention 2018	CATM FORT MAHON PLAGE	Associations	300,00
6574	2018	Subvention 2018	Cavaliers baies somme authie	Associations	1 000,00
6574	2018	Subvention 2018	CLUB ACUEIL AMITIE	Associations	500,00
6574	2018	Subvention 2018	Club informatique de FORT MAHON PLAGE	Associations	1 000,00
6574	2018	Subvention 2018	COMITE DE JUMELAGE DE FORT MAHON PLAGE	Associations	8 000,00
6574	2018	Subvention 2018	CONFRERIE DE LA CREVETTE GRISE	Associations	2 500,00
6574	2018	Subvention 2018	CONFRERIE DE LA MOULE	Associations	5 000,00
6574	2018	Subvention 2018	COOPERATIVE SCOLAIRE	Associations	3 000,00
6574	2018	Subvention 2018	EVEILS FORT MAHON PLAGE	Associations	60 000,00
6574	2018	Subvention 2018	Festival de l'oiseau	Associations	3 000,00
6574	2018	Subvention 2018	La petanque Fort Mahonnaise	Associations	1 000,00
6574	2018	Subvention 2018	Les chars en fête	Associations	42 600,00
6574	2018	Subvention 2018	LES VOILES DU MARQUENTERRE	Associations	1 500,00
6574	2018	Subvention 2018	LOISIRS CREATIFS	Associations	2 000,00
6574	2018	Subvention 2018	OFFICE DU TOURISME	Associations	358 000,00
6574	2018	Subvention 2018	Patrimoine et memoire cote picarde	Associations	1 000,00
6574	2018	Subvention 2018	ROBIN DES DUNES	Associations	1 500,00
6574	2018	Subvention 2018	SNSM CENTRE FORMATION	Associations	4 557,00
6574	2018	Subvention 2018	SNSM STATION LOCALE DE FORT MAHON PLAGE	Associations	2 500,00
6574	2018	Réserve attribuée après accord du CM	TRESORERIE DE RUE	Etat	5 000,00
6574	2018	Subvention 2018	UNC AME LE SOUVENIR FRANCAIS COMITE DE FORT MAHON PLAGE	Associations	500,00
6574	2018	Subvention 2018	UNION MUSICALE ET ARTISTIQUE DE QUEND	Associations	1 500,00
6574	2018	Subvention 2018	UNION SPORTIVE QUEND	Associations	1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

## SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

## SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

## IV - ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
Rédacteur	B	1	0	1	1	0	1
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal de 2nd classe	C	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>20</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>20</b>
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique	C	6	0	6	6	0	6
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	9	0	9	9	0	9
Adjoint technique principal de 2nd classe	C	3	0	3	3	0	3
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Brigadier	C	1	0	1	1	0	1
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		<b>25</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>25</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>Cne FORT-MAHON-PLAGE - 80 - Budget Communal</b>	<b>BP</b>	<b>2018</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018</b>	<b>C1</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agent occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>145 255,74</b>		
Apprenti	C	TECH		15 208,02		
Contrat avenir	C	TECH		92 891,23		
Contrat unique d'insertion	C	TECH		37 156,49		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>145 255,74</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

## IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE  
OU L'ETABLISSEMENT**

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
S.I.V.O.S. de Rue		Sans fiscalité propre	3 000,00
SIAHM		Fiscalité additionnelle	28 000,00
SIAQFM		Sans fiscalité propre	70 000,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
FDE		Sans fiscalité propre	30,00
Syndicat Mixte Agence de Gestion et de Développement Informatiqu		Sans fiscalité propre	400,00
Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard		Sans fiscalité propre	30 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

Cne FORT-MAHON-PLAGE - 80 - Budget Communal	BP 2018
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)</b>	<b>C3.2</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
	assainissement des eaux usées				SPIC	non
	base nautique				SPIC	oui
	centre équestre				SPIC	oui

Cne FORT-MAHON-PLAGE - 80 - Budget Communal	BP 2018
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

## IV - ANNEXES

IV

## DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2017 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2017 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2017 (%)
Taxe d'habitation	10 091 000,00	3,360	8,790	0,000	886 999,00	3,360
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6 171 000,00	2,901	13,080	0,000	807 167,00	2,901
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	99 700,00	1,631	29,130	0,000	29 043,00	1,631
<b>TOTAL</b>	<b>16 361 700,00</b>	<b>3,176</b>			<b>1 723 209,00</b>	<b>3,115</b>

<b>Cne FORT-MAHON-PLAGE - 80 - Budget Communal</b>	<b>BP 2018</b>
--	----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Maire,  
A Fort-Mahon-Plage, le 18/04/2018  
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Fort-Mahon-Plage, le 18/04/2018

Date de convocation : 12/04/2018

Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Fort-Mahon-Plage, le .....

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
 p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses  
 p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes  
 p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
 p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
 p.19 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

## IV – ANNEXES

	Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>		
p.20 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.21 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.23 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.24 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.25 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.27 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.28 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.29 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.30 A4 - Etat des provisions	X	
p.31 A5 - Etalement des provisions	X	
p.32 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.33 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.34 A8 - Etat des charges transférées	X	
p.35 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
<b>B - Engagements hors bilan</b>		
p.36 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.38 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.39 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.40 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.41 B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.42 B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.43 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.44 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.45 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.46 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
p.47 C1 - Etat du personnel	X	
p.49 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.50 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.51 C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.52 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.53 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>		
p.54 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.55 D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)